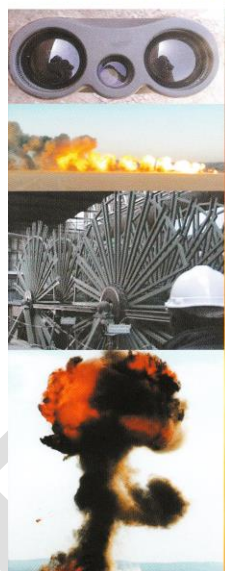


Pour une meilleure prévention

Institut de Formation pour la Prévention des Risques



- ◆ GESTION ET ANALYSE DE RISQUE
- ◆ FORMATION A LA PREVENTION
- ◆ CONFERENCE
- ◆ SEMINAIRE
- ◆ CONSEIL
- ◆ ETUDE
- ◆ AUDIT

Les Risques...
*"Sachons ensemble les maîtriser
pour mieux nous protéger"*

Charte du formateur IFPR

Mise à jour le 14.02.2025

Éléments de la charte du formateur

Dans un souci de respect de notre démarche qualité et des principes déontologiques, les formateurs intervenant pour l'IFPR s'engagent à respecter les engagements suivants :

1. **Bâtir** une proposition de formation qui prenne en compte les réalités des besoins des bénéficiaires, du commanditaire, des pratiques professionnelles ainsi que les objectifs spécifiques à chaque action de développement des compétences.
2. **Proposer** un accompagnement et un suivi permettant au bénéficiaire d'être acteur de son parcours de formation en toute autonomie, en veillant à la personnalisation et à l'individualisation des actions.
3. **Animer** la formation de façon vivante et interactive en impliquant les bénéficiaires comme acteurs de leur apprentissage, en les mettant en situation, le plus souvent possible.
4. **Veiller** au confort matériel et psychologique des bénéficiaires durant la formation pour favoriser leur apprentissage et l'acquisition des compétences.
5. **Proposer** et **remettre** à chaque bénéficiaire des ressources et des supports pédagogiques adaptés, pertinents et actualisés.
6. **Entretenir** avec les bénéficiaires des relations empreintes de bienveillance, de correction, de droiture et de neutralité.
7. **Ne pas communiquer** à des tiers des informations relatives à des situations individuelles ou des données confidentielles.
8. **Mener** une veille suivie et approfondie afin d'adapter régulièrement le contenu des formations mais aussi des méthodes et outils pédagogiques utilisés.
9. **Actualiser** et **perfectionner** ses connaissances et ses compétences concernant la discipline enseignée mais aussi l'innovation pédagogique et les techniques d'animation de classe.
10. **Procéder** à l'actualisation régulière des supports et contenus de la formation.
11. **Citer** ses sources et respecter les règles de la propriété intellectuelle.
12. **Concevoir** et **mettre en œuvre** un dispositif d'évaluation initiale des connaissances du bénéficiaire et des outils d'évaluation tout au long de la formation pour attester de l'acquisition des compétences en lien avec les objectifs de la formation.
13. **Renseigner** à chaque séance le suivi pédagogique afin de documenter la progression pédagogique de chaque bénéficiaire et rédiger la synthèse finale de l'action de formation.

14. **Intégrer** les observations et les résultats des évaluations dans une logique d'amélioration continue des supports, des techniques et de l'animation pédagogique.
15. **Adapter** ses pratiques, supports, évaluations et méthodes pédagogiques aux bénéficiaires porteurs d'un handicap.
16. **Informé**r immédiatement la direction de l'IFPR en cas de dysfonctionnements ou de difficultés rencontrées lors d'une formation (problèmes matériels, absences ou retards répétés du bénéficiaire, difficultés relationnelles, blocages dans la progression...) ou lorsque le formateur recueille des critiques ou réclamations de la part des bénéficiaires.
17. **S'inscrire** dans une démarche continue de réflexion sur ses pratiques en vue d'améliorer constamment sa pratique et de procéder aux mesures correctives nécessaires.

Fait àle

Signature :